

COMMISSION PERMANENTE DU CONSEIL DÉPARTEMENTAL

Extrait des délibérations de la séance du 25 novembre 2021

Sous la présidence de M. Stéphane Troussel, la Commission Permanente s'est assemblée au lieu ordinaire de ses séances.

ÉTAIENT PRÉSENTS :

M. Troussel, Mme Labbé, Mme Azoug, M. Bedreddine, Mme Youssouf, M. Constant, Mme Thibault, M. Duprey, Mme Laroche, Mme Denis, M. Sadi, Mme Filhol, Mme Saïd-Anzum, Mme Girardet, M. Molossi, M. Dallier, Mme Lecroq, M. Cranoly, Mme Maroun, M. Martin P-Y, Mme Pietri, Mme Paul, M. Monany, M. Martin S., Mme Ségura, M. Chabani, Mme Lagarde

ÉTAIENT EXCUSÉS :

M. Guiraud donnant pouvoir à M. Troussel
M. Bouamrane donnant pouvoir à M. Molossi
Mme Dellac donnant pouvoir à M. Bedreddine
M. Blanchet donnant pouvoir à M. Sadi
M. Monot donnant pouvoir à M. Duprey
M. Taïbi donnant pouvoir à Mme Lecroq
M. Bluteau donnant pouvoir à M. Cranoly
Mme Choulet donnant pouvoir à Mme Pietri



Délibération n° 19-03 du 25 novembre 2021

PROJETS DANS LE CADRE DU PROGRAMME AGORA (ÉDUCATION AUX MÉDIAS ET A L'INFORMATION) – ÉDITION 2021-2022 – CONVENTIONS.

La commission permanente du conseil départemental,

Vu le Code général des collectivités territoriales,

Vu la délibération du conseil départemental n° 2021-VII-24 du 1^{er} juillet 2021 lui donnant délégation,

Sur le rapport du président du conseil départemental,

après en avoir délibéré,

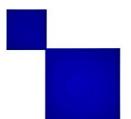
- ALLOUE au titre d'un parcours d'éducation aux médias et à l'information, une subvention de fonctionnement de 3 800 euros à l'association Périphérie Centre régional de création cinématographique ;

- ALLOUE, au titre d'un projet AGORA inter-collèges, une subvention de fonctionnement de 14 600 euros à l'association Transmission ;

- ALLOUE, au titre de leurs parcours autour du dessin de presse, une subvention de fonctionnement de 15 000 euros à l'association Cartooning for Peace ;

- APPROUVE les conventions, dont les projets ci-annexés sont à conclure avec les associations suivantes :

- Périphérie Centre régional de création cinématographique
- Transmission



- Cartooning for Peace ;

- CHARGE le président du conseil départemental de signer lesdites conventions, au nom et pour le compte du Département.

Pour le président du conseil départemental
et par délégation,

Vote(s) contre de :

Mme Pietri, Mme Choulet

Adopté à l'unanimité :	Adopté à la majorité : ✓	Voix contre : 2	Abstentions : 0
Date d'affichage du présent acte, le		Date de notification du présent acte, le	Certifie que le présent acte est devenu exécutoire le

Le présent acte peut faire l'objet d'un recours contentieux devant le tribunal administratif de Montreuil dans un délai de deux mois à compter de sa notification ou publication.